

0 – projet de territoire horizon 2030

Groupe communiste – Yann VINCE – Rezé

Monsieur le président, chers collègues,

Les élus communistes partagent les axes d'orientation aujourd'hui proposés par ce document de synthèse du projet de territoire pour Nantes Métropole à l'horizon 2030. Je voudrais tout d'abord souligner ici le fait que notre débat se déroule dans un contexte difficile pour nombre de nos concitoyens. Dans un horizon assombri par la conjoncture économique, par les suppressions d'emplois qui menacent les salariés, Arcelor à Indre, Alcatel à Orvault, pour ne citer que ces exemples, comment, en effet, ne pas en tirer quelques enseignements pour l'avenir.

Définir un projet de territoire est en soi tout à fait légitime, d'autant que la métropole nantaise a, au fil des années, largement évolué et changé la ville. Pour autant, il convient de préciser, et la situation économique que j'évoquais à l'instant en témoigne, que le devenir de notre territoire est largement dépendant de choix économiques qui lui échappent. **Les stratégies des multinationales, les choix politiques de l'Etat conditionnent pour une part non négligeable les projets politiques que nous pouvons élaborer. Pour nous, il ne suffit pas de transformer la ville pour transformer la société.** Aussi notre territoire aurait tort de n'envisager son avenir qu'en termes de concurrence avec les autres territoires. La complémentarité au service des besoins de nos populations dans une vision de développement, en particulier de l'emploi industriel, est seule gage de succès des politiques publiques que nous mettons en œuvre. Il ne faut pas nier enfin les phénomènes d'exclusion, de relégation des périphéries urbaines qui frappent toutes les métropoles.

C'est pourquoi les élus communistes défendent une vision ambitieuse pour un développement structurant de notre agglomération. La réalisation du futur Aéroport du Grand Ouest à Notre Dame des Landes, ou la défense de l'activité portuaire à Nantes qui conditionne toute perspective de nouveau franchissement participe de cette vision. **Ces grands projets structurants, ainsi que le**

renforcement de grands services publics, qu'il s'agisse de l'eau, de l'énergie, des transports, ou de la santé, constituent le socle sur lequel nous devons asseoir notre vision de l'avenir. De la même façon, il nous semble que le rôle de la Loire dans l'agglomération doit être redimensionné. Ce grand fleuve n'est pas seulement un atout sur le plan environnemental ou écologique, ce que d'aucuns reconnaissent, il doit être un atout pour le développement économique, pour les transports et la mobilité, un atout pour développer notre tourisme et l'accueil de la navigation de plaisance. **La Loire maritime doit avoir un avenir.**

De grands enjeux se jouent également s'agissant de la mixité sociale. **La ville pour tous c'est un logement pour tous.** 25 % de logements sociaux comme le spécifie la loi aujourd'hui, c'est relever nettement les ambitions des communes les plus en retard dans l'agglomération. Enfin la maîtrise des sols doit être la clé de voute de toute politique d'aménagement. **La ville pour tous c'est aussi une mobilité étendue** garantissant à ceux de nos concitoyens les plus éloignés des lignes en site propre ou des lignes de bus actuelles, une offre spécifique adaptée.

Je voudrais faire un sort à une formule souvent employée et parfois dévoyée : la ville durable. **La ville durable ne saurait renvoyer à une vision passéiste voire antisociale. Une ville, par définition n'est pas durable :** elle doit se transformer en permanence. Les tentations parfois véhiculées de gel des espaces ou de sanctuarisation sont en contradiction avec une politique sociale privilégiant le renouvellement urbain y compris en intégrant les démarches paysagères nécessaires à la construction de la ville de demain. De la même façon, s'il est bien de faire des quartiers économes en énergie, le prix de la durabilité ne doit pas être un surcoût pour les plus démunis de nos concitoyens. Pour conclure, notre territoire est également confronté à la question de la pertinence de son échelle, à la légitimité des élus qui décident de son devenir. C'est pourquoi nous considérons que **la commune, cellule de base de la démocratie et de la citoyenneté doit garder toute sa légitimité et continuer à être l'échelon de proximité nécessaire à notre construction métropolitaine.** Le fait urbain nécessite des réponses à la hauteur des enjeux de démocratie. Chaque échelon territorial est à cet égard pertinent.

Je vous remercie de votre attention.